

REPUBLIQUE GABONAISE  
 MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU COMMERCE,  
 DE L'INDUSTRIE ET DU TOURISME

-----  
 Direction Générale des Impôts  
 BP 37 / 45 - Libreville  
 Tel : 79.53.76/77

Date de réception et cachet du service

## DECLARATION

(À établir en deux exemplaires)

### TAXE DE SUPERFICIE

(CONCESSIONS NON AMENAGEES EXPLOITEES EN FERMAGE)

Exercice :

N° du contribuable : | | | | | | | | | |

(Numéro d'Identification Fiscale (NIF))

<b>1 – Identification du contribuable</b>	Cadre réservé à l'Administration
Raison sociale : Sigle : Boîte postale : Téléphone : Adresse E. mail :	Ville : Télécopie :  Code de résidence : (Résidence d'affectation de l'impôt)
Partie versante : (si différente du contribuable)	<input type="checkbox"/> (Confirmation du code de résidence ou inscription du code correct)

## 2 – Détermination de l'impôt à payer

Surface totale attribuée (hectare) (total Col. (e) au verso)	Tarif Fcfa/hect (Col. (f) au verso)	Taxe due par le titulaire Total Col.(g) au verso	Taxe acquittée par le fermier pour le compte du titulaire Total Col. (h) au verso	Code nature
	600			

REPLIR OBLIGATOIREMENT LE TABLEAU AU VERSO DONNANT LE DETAIL DES PERMIS

## 3 – Règlement de l'impôt

Mode de versement :

- espèce :  (si <500.000 FCFA)

- chèque (si <100 000.000 FCFA) :  n° de chèque:

Banque :

- virement : (si ≥100 000.000 FCFA) :  date :

IBAN  
 SWIFT

n° de quittance :

Cachet de la Recette

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature et cachet du contribuable

**Rappel** : Le dépôt de la déclaration doit obligatoirement s'accompagner du paiement de l'impôt dû.  
 Date limite de dépôt (art. 320 du CGI) : au plus tard le 31 mars de chaque exercice.

## Détermination de la Taxe de superficie

	Type de permis	N° de permis	Date d'attribution	Echéance	Superficie attribuée (hectare)	Tarif Fcfa/hect.	Taxe due par le titulaire (Fcfa)	Taxe acquittée par le fermier pour le compte du titulaire (Fcfa)
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)	(h)
1						600		
2						600		
3						600		
4						600		
5						600		
6						600		
7						600		
8						600		
9						600		
10						600		
11						600		
12						600		
13						600		
14						600		
15						600		
16						600		
17						600		
18						600		
19						600		
20						600		
21						600		
22						600		
23						600		
24						600		
25						600		
<b>(i) TOTAL BRUT</b>						<b>600</b>		

### JOINDRE LES ARRETES ET LES CONTRATS DE FERMAGE

- (a) PFA, PI, PTE, LOT ZACF, RÉSERVE, CONVENTION
- (a), (b), (c), (d), (e) et (f) à remplir **exclusivement** sur la base des indications contenues dans l'arrêté.
- (e) Toute modification doit être **justifiée** par un acte établi par la Direction Générale des Eaux et Forêts.
- (g) = (e) x(f)
- (h) Vous êtes solidairement responsable du paiement de la taxe de superficie.